

BUDGET PRIMITIF 2024

Synthèse à l'intention des Thoirysiennes et Thoirysiens

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.mairie-thoiry.fr.

Le vote d'un budget communal doit répondre à quelques principes règlementaires :

1. **Le budget est voté pour l'année civile** mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. Notre commune fait délibérément le choix de voter son budget au plus tôt afin d'engager au plus vite tous les projets et verser les subventions aux associations. Le budget 2024 a été approuvé par le conseil municipal le mercredi 13 mars 2024.
2. **La commune ne compte pas 1 mais 2 budgets :**
 - **Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (groupe scolaire, restauration scolaire, centre de loisirs, activités périscolaires, équipements sportifs et culturels, entretien des voiries et espaces publics, administration...) financées essentiellement par les impôts locaux (taxes foncière bâtie et non bâtie, taxe d'habitation supprimée depuis 2023 pour les résidences principales), la Compensation Financière Genevoise, les dotations de l'Etat et les participations des usagers à certains services payants (Restauration scolaire, périscolaire, centre de loisirs, Ecole de Musique). Tous les investissements réalisés par la commune sont prévus dans ce budget.
 - **Budget de la régie bois** sur lequel sont regroupés les frais liés à la gestion de la forêt assurée par l'Office National des Forêts et les recettes tirées de la vente de bois.
3. **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement.** Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.
4. **Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.**
5. **La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Quelques repères pour apprécier la situation financière de la commune :

Les données financières certifiées de toutes les communes françaises sont consultables sur le site www.impots.gouv.fr à l'adresse suivante :

<https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow>

Concernant la commune de Thoiry, la situation financière peut être appréciée à la lecture de 3 principaux éléments :

- **Un endettement limité avec une dette de 377 € par habitant à fin 2023** contre 789 € par habitant pour les communes françaises de 5 000 à 10 000 habitants.

- **Une capacité d'autofinancement nette de 1.5 million d'euros par an en moyenne** représentant environ 15% des recettes de fonctionnement contre 10% pour les communes comparables ;

En 2024, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Les projets municipaux pour l'année 2024 :

En 2024, la commune a prévu environ 24.3 millions d'euros de dépenses d'équipement parmi lesquelles :

- La poursuite des travaux de construction de la nouvelle salle des fêtes sur la zone du Creux dont la mise en service est prévue fin 2024 ;
- L'aménagement de la Plaine sportive et ludique du Creux dont les travaux débuteront fin août pour une livraison des équipements à l'automne 2025 ;
- La construction d'une nouvelle médiathèque dans le parc des Séquoias qui ouvrira ses portes fin 2024-début 2025 ;
- La poursuite des travaux rénovation de l'hôtel de ville et l'aménagement d'un nouveau poste de police municipale qui s'achèveront fin 2024 ;
- Le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection avec l'installation de 11 caméras pour la première phase ;
- Les travaux de requalification des espaces publics du centre-ville avec la réhabilitation de la place du souvenir, le parvis de l'hôtel de ville et la rue Briand Stresemann (chaussée, trottoirs et nouveaux arrêts de bus) ;
- Divers travaux de rénovation de voirie et de modernisation de l'éclairage public ;
- Etc...

Vision synthétique de chaque budget :
PRESENTATION BP 2024 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	14 195 558 €	DEPENSES	27 780 930 €
011 - Charges à caractère général	2 983 685 €	10 - Dotation (taxe aménagement)	150 000 €
012 - Charges de personnel	4 837 000 €	16 - Emprunts et dettes (remboursement capital)	2 696 100 €
014 - Atténuations de produits	760 280 €	Opérations d'investissements	16 019 088 €
65 - Autres charges de gestion courante	627 595 €	RAR 2023	8 354 743 €
66 - Charges financières	258 000 €	27 - Immobilisations financières	220 000 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000 €	040 - Opérations d'ordre section à section	141 000 €
042 - Opérations d'ordre section à section	616 000 €	041 - Opérations patrimoniales	200 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	4 102 998 €	001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	
RECETTES	14 195 558 €	RECETTES	27 780 930 €
013 - Atténuations de charges	60 000 €	10 - Dotations (TA, FCTVA, excédents capitalisés)	1 260 097 €
70 - Produits des services et du domaine	768 000 €	13 - Subventions perçues	450 000 €
731 - Fiscalité locale	5 028 000 €	16 - Emprunts et dettes	13 000 000 €
73 - Impôts et taxes	1 024 313 €	024 - Produits de cessions	217 590 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 840 800 €	040 - Opérations d'ordre section à section	616 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	309 490 €	041 - Opérations patrimoniales	200 000 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	4 234 756 €
042 - Opérations d'ordre section à section	141 000 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	4 067 598 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	4 023 955 €	RAR 2023	3 734 890 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	0 €	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (II)	0 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (I) + (II)		0,00 €	

PRESENTATION BP 2024 - BUDGET REGIE BOIS

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	102 382,44 €	DEPENSES	37 453,94 €
011 - Charges à caractère général	73 520,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	21 - Immobilisations corporelles	37 453,94 €
66 - Charges financières	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	040 - Opérations d'ordre section à section	0,00 €
042 - Opérations d'ordre section à section	6 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	21 362,44 €	001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	0,00 €
RECETTES	102 382,44 €	RECETTES	37 453,94 €
70 - Produits des services et du domaine	70 000,00 €	10 - Dotations (excédents capitalisés)	0,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	13 - Subventions perçues	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	16 - Emprunts et dettes	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	040 - Opérations d'ordre section à section	6 000,00 €
042 - Opérations d'ordre section à section	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	32 382,44 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	21 362,44 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	0,00 €	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (II)	0,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (I) + (II)		0,00 €	

J'espère, à travers ces quelques explications synthétiques, être parvenue à vous faire mesurer les enjeux importants auxquels la commune est confrontée et les ambitions que l'équipe municipale poursuit au quotidien pour les citoyens Thoirysiens.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez à consulter les documents disponibles sur notre site internet ou à adresser un mail à l'adresse suivante : mairie@mairie-thoiry.fr

Muriel BENIER,
Maire

